

Le cinq mars deux mil vingt dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 Février 2020

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme LESTRELIN Marie-Pierre, M. BEUZELIN Philippe, Mme MICHONNET Pascale, M. LEFEVRE Christophe, Mme CHARDEY Brigitte, Mme PAILLETTE Laura, Mme RACINE Claire, M. DEVAUX Daniel,

Absents : Mme LERICHE Caroline, M. COESME Gabin, M. CANDON Laurent, Mme LEPREVOST Valérie,

Secrétaire de séance : Mme LESTRELIN Marie-Pierre

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire de Mairie

DELIBERATION N° 2020.05.03.01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2020

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 Février 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020.05.03.02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2019.

L'exécution du budget primitif fait apparaître les résultats suivants :

En section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2019 : Excédent d'un montant de + 85 400.53€
- Résultat reporté N-1 : Excédent d'un montant de + 151 351.29€

En section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2019 : Déficit d'un montant de - 75 894.75€
- Résultat reporté N-1 : Excédent d'un montant de + 78 512.84€.

Le compte de gestion 2019 de Monsieur le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune ***est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

DELIBERATION N° 2020.13.02.03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Le total des mandats émis s'élève 721 248.03€
- Le total des titres émis s'élève à 806 648.56€
- Le résultat reporté N-1 était de 151 351.29€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Le total des mandats émis s'élève à 212 379.51€
- Le total des titres émis s'élève à 136 484.76€
- Le résultat reporté N-1 était de 78 512.84€

Le résultat d'exécution de l'exercice 2019 présente donc :

- Un solde positif cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 236 751.29€
- Un solde positif cumulé en section d'investissement d'un montant de 2 618.09€

Restes à réaliser en section d'investissement

- Les dépenses engagées en 2019 et non mandatées s'élèvent à 22 309.00€
- Il n'y a pas de recettes engagées en 2019 et non mandatées.

Au vu de ces résultats, Monsieur Daniel DEVAUX doyen d'âge prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 qui **est approuvé à l'unanimité des membres présents**.

(La note de présentation du compte administratif 2019 est jointe en annexe à la présente délibération).

DELIBERATION N° 2020.05.03.04

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 236 751.82€

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 85 400.53 €

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif + 151 351.29 €

C - Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

236 751.82€

(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D- Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice

- 75 894.75 €

Résultats antérieurs reportés

+ 78 512.84 €

R 001 (excédent de financement)

+ 2 618.09 €

D 001 (besoin de financement)

0.00 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement

22 309.00 €

Excédent de financement (1)

0€

Besoin de financement F = D + E

19 690.91€

AFFECTATION = C = G + H

236 751.82€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

19 690.91€

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

217 060.91€

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

0.00 €

DELIBERATION N° 2020.05.03.05

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE DES ENFANTS A LA CANTINE AU TITRE D'UN CONTRAT « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'avenir de l'agent d'accueil et d'animation sur le temps méridien se termine le 12 mars 2019 et ne peut être renouvelé.

Considérant l'engagement de la commune de garantir le bon déroulement de l'accueil au restaurant scolaire de notre commune,

Considérant les besoins liés à l'accueil des administrés et aux différentes missions du secrétariat : facturation des repas de cantine, gestion administrative des salles, gestion administrative de l'urbanisme

Considérant les besoins de remplacement pour congés de l'agent en charge de l'agence postale communale

Considérant les contraintes budgétaires de la commune,

Considérant l'accord de principe de pôle emploi,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de recruter dès que possible, et au plus tôt le 13 mars 2020 un agent dans le cadre d'un emploi « parcours emploi compétences », qui aura pour mission :

- l'accueil au secrétariat de Mairie, la facturation des repas de cantine, la gestion administrative des salles (locations), la gestion administrative de l'urbanisme, différentes missions de secrétariat,
- les remplacements de l'agent en charge de l'agence postale en cas d'absence
- la surveillance des enfants pendant la pause méridienne pendant la période scolaire

DUREE : 12 MOIS – 22.50/35EME

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 2020.05.03.06

**LIVRAISON D'UNE TONNE DE POMMES DE TERRE
A LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Chaque année, la Commune verse à la Banque Alimentaire une tonne de pommes de terre. La commune charge l'entreprise SCEA DUTOT de livrer les pommes de terre en deux fois. Le montant pour 2020 s'élève à environ 360.00€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de maintenir pour 2020, le versement d'une tonne de pommes de terre au profit de la Banque Alimentaire pour un montant estimatif de 360.00€.

DELIBERATION N° 2020.05.03.07

**AMORTISSEMENT DES DEPENSES A L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL (ARTICLE 2051)
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019.19.09.06**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les sommes inscrites à l'article 2051 Frais liés à l'acquisition de logiciels peuvent être amortis sur une durée de deux années.

Monsieur le Maire propose, d'amortir sur deux années les frais liés à l'acquisition du logiciel pour la mise en place du paiement en ligne pour un montant de 810.00€.

Considérant les articles L2321-2 et L2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la somme de 810.00€ figurant sur le compte 2051 de la comptabilité communale et correspondant à des frais liés l'acquisition d'un logiciel informatique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'amortir sur une durée de deux ans les frais liés à l'acquisition du logiciel pour la mise en place du paiement en ligne d'un montant de 810.00€, soit un montant annuel de 405.00€.

DELIBERATION 2020.05.03.08

SALLE DES ASSOCIATIONS : CONVENTION ET REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de règlement intérieur et de convention de mise à disposition qui seront mis en place pour la mise en location de la salle aux particuliers et aux associations.

Convention d'utilisation

La convention d'utilisation a pour but de définir les conditions d'utilisation de la salle des associations

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation (jointe en annexe de la présente délibération) de la salle des associations, située 14 route de Bolbec.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle.

Règlement intérieur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur (joint en annexe de la présente délibération) de la salle des associations, située 14 route de Bolbec.

DELIBERATION 2020.05.03.09

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS - 14 RTE DE BOLBEC

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal une proposition de tarifs de location qui pourraient être appliqués pour la mise en location de la salle des associations.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Forfait location « Beuzevillais » 100€/week-end
- Forfait chauffage de 20€ appliqué entre le 1^{er} octobre et le 31 mars de l'année
- Forfait ménage de 50€ si le ménage n'a pas été effectué par le locataire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus énumérés à savoir :
 - Forfait location « Beuzevillais » 100€/week-end
 - Forfait chauffage de 20€ appliqué entre le 1^{er} octobre et le 31 mars de l'année
 - Forfait ménage de 50€ si le ménage n'a pas été effectué par le locataire.

DELIBERATION 2020.05.03.10

DEMANDE D'AVIS SUR L'EPANDAGE DE DIGESTATS ISSUS DE LA CENTRALE DE METHANISATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal une note de synthèse relative à la demande d'autorisation de la Société Centrale Biométhane Caux Vallée de Seine d'épandage de digestats issus d'une centrale de méthanisation en projet sur Saint-Jean de Folleville.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **EMET** un avis favorable sur la demande d'épandage de digestats de la société de méthanisation « Société Centrale de Biométhane de Caux Seine Agglo »

DELIBERATION 2020.05.03.11

**SDE 76 REMPLACEMENT DE POINTS LUMINEUX ET ARMOIRE ELECTRIQUE
AVANT PROJET -M3232-1-1-1**

« SENTE A PANIER - ROUTE DU PARC D'ANXTOT - ROUTE DE MIRVILLE ET ROUTE DE BOLBEC »

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie 76 référencé **EP 2020-0-76090-M3232** désigné « Sente à Panier – Route du Parc d'Anxtôt – Route de Mirville et Route de Bolbec, version dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 9 284.98€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 403.47€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **D'adopter** le projet ci-dessus
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 3 403.47 € TTC.
- **De demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DELIBERATION 2018.13.12.12

**SDE 76 REMPLACEMENT DE MATS AVEC LANTERNES
AVANT PROJET M2660-1-1-1
PLACE DE L'EGLISE – RES. LES POMMIERS – RTE DU CARREAU**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie 76 référencé **Projet EP 2019-0-76090-M2660** désigné « Place de l'Eglise – Résidence Les Pommiers – Route du Carreau » dont le montant prévisionnel s'élève à la somme de 20 853.60€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 371.70€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **D'adopter** le projet ci-dessus
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020

pour un montant de 8 371.70 € TTC.

- **De demander** au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible
- **D'autoriser** M. Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DELIBERATION 2020.05.03.13

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2020

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif basé sur la participation financière des Communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

En 2019, ce dispositif a permis d'aider 820 jeunes pour un montant moyen de 421€.

Le montant de la contribution est de 0.23€ par habitant soit pour la commune :
 $1205 \times 0.23\text{€} = 277.15\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **Décide** de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020 pour un montant de 277.15€.

QUESTIONS DIVERSES

Elections municipales

Monsieur le Maire présente le planning prévisionnel de présence pour le 1^{er} tour des élections municipales.

Réception travaux de réhabilitation du logement de M. BAILLEUL

La réception des travaux aura lieu le jeudi 12 mars 2020 à 14h00.

Pot de départ de Melle LIOT

Un pot pour le départ de Melle LIOT est prévu le Jeudi 26 mars à 18h00.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 Mars 2020

Délibération 2020.05.03.01

Approbation du procès-verbal de la réunion 13 Février 2020

Délibération 2020.05.03.02

Approbation du compte de gestion 2019

Délibération 2020.05.03.03

Approbation du compte administratif 2019

Délibération 2020.05.03.04

Affectation du résultat de l'exercice 2019

Délibération 2020.05.03.05

Recrutement d'un agent d'accueil et de surveillance cantine en contrat PEC

Délibération 2020.05.03.06

Livraison d'une tonne de pommes de terre à la Banque Alimentaire

Délibération 2020.05.03.07

Amortissement Logiciel cantine – dématérialisation des cantines

Délibération 2020.05.03.08

Salle des Associations : Approbation de la convention et du règlement intérieur

Délibération 2020.05.03.09

Tarifs de location de la salle des Associations

Délibération 2020.05.03.10

Demande d'avis sur l'épandage de digestats issus de la centrale de méthanisation

Délibération 2020.05.03.11

SDE validation de l'avant-projet 3232 : Remplacement de points lumineux

Délibération 2020.05.03.12

SDE validation de l'avant-projet 2660

Délibération 2020.05.03.13

Fonds d'aide aux jeunes 2020

Suivent les signatures

| | | |
|---|---|--|
| CAPOT Gérard | RACINE Claire | PAILLETTE Laura |
| PAUMELLE Patrice | MICHONNET Pascale | LEPREVOST Valérie <i>Absente excusée</i> |
| LESTRELIN Marie-Pierre | CHARDEY Brigitte | LERICHE Caroline <i>Absente excusée</i> |
| BEUZELIN Philippe | LEFEVRE Christophe | DEVAUX Daniel |
| CANDON Laurent <i>Absent excusé</i> | COESME Gabin <i>Absent excusé</i> | |